



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Strasbourg, le 15 octobre 2026

SÉCHERESSE : ÉVOLUTION DE LA SITUATION DANS LE BAS-RHIN

Évolutions :

- *Le bassin versant de la « Sarre » revient en « ALERTE »,*
- *Le bassin versant « Bruche, Mossig, Ehn, Andlau, Giessen et Liepvrette » revient en « ALERTE RENFORCÉE ».*
- *La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 1 – Nord » revient en situation « NORMALE ».*
- *La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 4 – Sud-Est / Blind » revient en situation « NORMALE ».*

Pour mémoire :

- *Le bassin versant de la « Lauter, Sauer, Moder, Zorn » reste en « ALERTE RENFORCÉE ».*
- *Le Rhin reste en « ALERTE RENFORCÉE ».*
- *La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 2 – Centre / Plateau » est en situation « NORMALE ».*
- *La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 3 – Centre / Illwald » est en situation « NORMALE ».*
- *La nappe « Ill Aval » est en situation « NORMALE ».*

Les dernières précipitations ont apporté un soutien au cours d'eau du département.

En conséquence, le bassin versant « *Bruche, Mossig, Ehn, Andlau, Giessen et Liepvrette* » revient en « **ALERTE RENFORCÉE** » et le bassin versant de la « *Sarre* » revient en « **ALERTE** ». D'autre part, les 4 secteurs de la nappe « Ried Centre Alsace » sont aujourd'hui en situation normale.

D'autre part, le bassin versant le bassin versant de la « *Lauter, Sauer, Moder, Zorn* » ainsi que le « *Rhin* » restent en « **ALERTE RENFORCÉE** ».

Le niveau actuel maximum d'alerte sur le département est à présent « ALERTE RENFORCÉE ».

Cependant, l'hydrologie de certains cours d'eau reste préoccupante du fait de l'absence de précipitations et d'un climat qui reste doux pour la saison. Les prévisions météorologiques ne

laissent pas entrevoir de reprise franche des précipitations sur le département. Les usagers doivent donc poursuivre un usage très économe de la ressource en eau.

L'**arrêté préfectoral du 14 octobre 2026** portant restriction ou interdiction temporaire de certains usages de l'eau est disponible sur le site internet de la préfecture :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/LSE-Loi-sur-l-Eau-Secheresse/Gestion-de-la-secheresse/Arretes-secheresse-en-vigueur2/Secheresse-arrete-portant-limitation-provisoire-de-certains-usages-de-l-eau-dans-le-Bas-Rhin>

Chaque usager est invité à prendre connaissance de cet arrêté préfectoral et à s'informer des mesures de restriction d'eau sur sa commune en consultant le site internet VigiEau <https://vigieau.gouv.fr/>

Les états "**d'alerte renforcée**" et "**d'alerte**" donnent lieu à des mesures de restriction d'usage de l'eau. Les restrictions sont précisées pour chaque usager à **l'annexe 2 de l'arrêté préfectoral**.

Faire preuve de sobriété dans sa consommation quotidienne d'eau, est un **acte civique** afin de préserver, pour chacun, le bien commun précieux qu'est la ressource en eau, élément nécessaire pour les activités humaines, mais aussi pour les milieux aquatiques et la biodiversité qu'ils abritent.

Contact presse

06 45 59 26 76 | pref-communication@bas-rhin.gouv.fr



Annexe 1



SÉCHERESSE

**AYONS LES BONS
RÉFLEXES POUR
ÉCONOMISER L'EAU**

USAGE DOMESTIQUE



Éviter de laisser couler l'eau



Utiliser les appareils de lavage à plein



Limiter les arrosages des jardins



Installer des équipements économes en eau

**INDUSTRIE**

- Recycler certaines eaux de nettoyage
- Mettre en place des circuits fermés

**COLLECTIVITÉS**

- Réduire les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable
- Optimiser l'arrosage des espaces verts et du nettoyage des voiries
- Connaître les volumes d'eau consommés pour éviter de surconsommer ou gaspiller
- Distribuer des kits hydro-économes dans les foyers

**AGRICULTURE**

- Mettre en place des tours d'eau pour l'irrigation
- Utiliser un matériel d'irrigation hydro-économe
- Réduire l'irrigation selon les horaires définis dans les mesures de limitation des prélèvements